

Centre Communal d'Action Sociale

POSTE DE RESPONSABLE DE SECTEUR,

du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.)

Placé sous l'autorité du Directeur du CCAS,

la Responsable de Secteur participe à la définition des orientations et à la mise en œuvre de la politique médico-sociale de la commune, en lien avec le Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (R.P.D.A.D) et en conformité avec projet de service porteur de l'AUTORISATION.

A ce titre il doit:

Activités principales	Tâches (Savoir-faire)	Connaissances (Savoir)
Pilotage du service	 Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de soutien à domicile et à la préservation de l'autonomie des publics Piloter le service d'aide à domicile dans le respect des orientations définies, du cadre réglementaire et budgétaire Assurer une veille législative et réglementaire Conduire le projet de service. Procéder à l'Analyse des besoins du secteur considéré, évaluer les résultats et réaliser annuellement à un bilan prospectif, Assurer le bon fonctionnement sur service (sur les processus Métier, Support et Management) Réaliser le rapport d'activité du service Superviser la réalisation des actes administratifs et financiers du service. Conduire des projets, monter des dossiers de demande de financement. 	- Connaître le fonctionnement de la collectivité et du CCAS - Connaître les orientations de sa collectivité, notamment en matière gérontologique connaitre les publics concernés (secteur gérontologie et handicap, services à la personne) - Maîtriser le cadre réglementaire et législatif médico-social - Maîtriser les principes de la gestion budgétaire et comptable publique.
Organisation du travail du service d'aide à domicile	- Définir, en lien avec sa hiérarchie, l'organisation du service (structuration/ définition des postes/ répartition des charges) - Définir les moyens nécessaires au fonctionnement du service (humains, financiers, matériels) - Définir les moyens d'assurer la continuité du service - Gérer les congés et les absences des agents -participer à l'élaboration des plannings en lien avec l'assistante administrative	- Connaître les droits et devoirs du fonctionnaire - Connaître les grands principes de la gestion statutaire des agents de la FPT et du temps de travail Connaitre l'outil Apologic - Maitrise des outils bureautiques et de la planification appliquée à l'aide à domicile.

- Mobiliser et fédérer une équipe - Maîtriser l'animation de réunion - Animer les réunions de service - Maîtriser la conduite de projet Management - Définir les objectifs individuels et/ou collectifs et les évaluer - Connaitre les métiers d'un SAAD des équipes, - Identifier les compétences à renforcer aux plans individuel et - Conduire un entretien de recrutement collectif et bâtir le plan de formation du service - Connaitre le cadre législatif et gestion Identifier les besoins en compétences, recruter ou superviser le réglementaire du secteur médicodes recrutement du personnel. social. compétences - Organiser l'accueil et le suivi des stagiaires - Mettre en œuvre des dispositifs de découverte du métier - Tisser un réseau relationnel avec les différentes parties - Identifier les partenaires et Développement prenantes, les partenaires locaux, le CLIC... l'environnement médico-social du et suivi - Représenter le SAAD, selon les délégations définies, (AG, secteur réunion plénière, commissions, autres,...) des - Participer à des réunions, des groupes de travail ou des partenariats projets. - Faire ou Superviser l'évaluation des besoins des bénéficiaires - Connaitre les outils d'évaluation à leur domicile - Connaître les risques professionnels - Effectuer des visites à domicile, de suivi et de contrôle ainsi que les modalités de prévention - Assurer le lien entre le service, les bénéficiaires, les familles dans le secteur de l'aide à domicile. - Connaitre lu cadre législatif et et l'environnement réglementaire du secteur médico-social - Evaluer la satisfaction des bénéficiaires Evaluation. - Assurer la sécurité des agents et faire de la prévention -connaitre le système qualité (Risques Professionnels) -Connaitre la loi du 2 janvier 2002 Coordination - Prévenir et gérer les conflits et Qualité - Mettre en œuvre la démarche qualité au sein du service et - Superviser le traitement des réclamations et des signalements des salariés, des usagers ou de leur entourage - Coordonner les différents professionnels et harmoniser les pratiques - Monter des demandes de financements (actions de la dotation qualité) - Assurer le suivi de la dotation qualité

SAVOIR ETRE

- Sens des responsabilités et du service public / Conscience Professionnelle.
- Qualités relationnelle et d'écoute.
- Capacité à entretenir une relation de confiance.
- Capacité à motiver et à manager une équipe.
- Autonomie, rigueur et adaptabilité.
- Capacité à travailler par projet et en équipe
- Facilité de communication
- Ouverture d'esprit
- Résistance au stress et aptitude à engendrer la sérénité
- Discrétion
- Disponibilité

CADRE PROFESSIONNEL

- La responsable de secteur exerce habituellement ses activités de gestion dans un bureau partagé.
 Occasionnellement, elle anime des ateliers collectifs dans des locaux mis à disposition. Elle anime également des réunions d'équipe 1 fois/ mois: 16h-18h
- La fonction nécessite des déplacements sur la commune pour les évaluations à domicile et à l'extérieur pour participer à des réunions avec les partenaires extérieurs. Un véhicule du CCAS peut être mis à disposition pour ces déplacements
- Possibilité d'astreinte administrative en dehors des horaires d'ouverture et le weekend
- Analyses de pratiques professionnelles avec d'autres responsable de secteur du réseau (RPDAD)

CADRE STATUTAIRE

- Filière Administrative ou médicosocial
- Cadre d'emploi de rédacteur ou d'assistant socioéducatif

MOYENS MIS A DISPOSITION

- Bureau partagé
- Moyens informatiques, internet, outils bureautiques et logiciels métier
- Téléphonie fixe et mobile
- Véhicule de service partagé

TEMPS et HORAIRES DE TRAVAIL

- TEMPS PLEIN 37H semaine
- La responsable de secteur exerce son travail pendant les horaires d'ouverture du CCAS soit :

Lundi 9h-12h30/13h30-17h45 Mardi 9h-12h30/13h30-17h45 Mercredi 9h-12h30/13h30-17h30 Jeudi 9h-12h30/13h30-18h Vendredi 9h-12h30-13h30-16h

• Télétravail possible sur une journée